

Image not found or type unknown



risque sanitaire à l'entretien dans un bâtiment commercial

Par **alingap**, le **19/08/2009** à **13:15**

Bonjour,

Locataire d'un local de bureau avec un bail précaire de 2 ans, je voudrais savoir suite à un incendie dans un local voisin du bâtiment dont la toiture de plus de 20 ans est en fibro ciment amianté, s'il existe un organisme qui peut mandater un contrôle pour le risque sanitaire à être présent en permanence dans ce bâtiment. L'incendie a disloqué des plaques de fibro ciment et des paquets de fibres pendent dans les courants d'air.

Si un risque sanitaire est réel, peut-on dénoncer le bail sans devoir les 6 mois de préavis prévus dans la convention de location ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Alingap